

# Norme



BNQ 9700-253/2010

Développement durable – Gestion responsable  
d'évènements



## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
INTRODUCTION	1
1 OBJET	2
2 DOMAINE D'APPLICATION	2
3 DÉFINITIONS	3
4 EXIGENCES GÉNÉRALES	6
4.1 SYSTÈME DE GESTION DE L'ORGANISATEUR	6
4.2 ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR	7
4.2.1 Engagement envers le développement durable	7
4.2.2 Délégation d'autorité	7
4.3 ÉVALUATION ET DOCUMENTATION	7
4.3.1 Évaluation de la gestion responsable de l'évènement	7
4.3.2 Évaluation des aspects de gestion responsable de l'évènement	7
4.4 CONTRAT DE GESTION RESPONSABLE ENTRE L'ORGANISATEUR ET LE CLIENT	7
4.5 DOCUMENTS RELATIFS À L'ÉVÈNEMENT	8
4.6 ATTEINTE DU NIVEAU DE CLASSIFICATION	8
5 EXIGENCES PARTICULIÈRES	8
5.1 GÉNÉRALITÉS	8
5.2 RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR QUANT À LA SÉLECTION DES FOURNISSEURS	9
5.2.1 Généralités	9
5.2.2 Explication pour la compréhension des tableaux	9
5.2.3 Siège des fournisseurs	9
5.2.4 Succursales des fournisseurs	10
5.2.5 Engagement des fournisseurs envers le développement durable	10
5.2.6 Considération sociale des fournisseurs	11

5.3	RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR QUANT À LA GESTION DU MATÉRIEL, DES SOURCES D'ÉNERGIE ET DE L'EAU	11
5.3.1	Généralités	11
5.3.2	Explication pour la compréhension des tableaux	11
5.3.3	Caractéristique du matériel	12
5.3.4	Consommation de l'énergie et de l'eau	13
5.3.5	Sources d'énergie sur le lieu	13
5.4	RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR QUANT À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	13
5.4.1	Généralités	13
5.4.2	Surplus de nourriture	13
5.4.3	Système de gestion des matières résiduelles	14
5.5	RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR QUANT À LA SÉLECTION DE L'ALIMENTATION	15
5.5.1	Généralités	15
5.5.2	Produits locaux	15
5.5.3	Produits reconnus ou certifiés	15
5.6	RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR QUANT À LA SÉLECTION DES MOYENS DE TRANSPORT	16
5.6.1	Généralités	16
5.6.2	Déplacements de l'organisation et des participants	16
5.6.3	Déplacements des utilisateurs	17
ANNEXE A —	CRITÈRES DE CLASSIFICATION D'UN ÉVÈNEMENT	19
TABLEAU A.1 —	CRITÈRES DE CLASSIFICATION D'UN ÉVÈNEMENT	19
TABLEAU A.2 —	POINTAGE MAXIMAL POUR LES EXIGENCES MENTIONNÉES DANS LE CONTRAT	20
ANNEXE B —	PROFIL DE L'ÉVÈNEMENT	21
ANNEXE C —	DOSSIER DE L'ÉVÈNEMENT	22
ANNEXE D —	DESCRIPTION DES DÉCLARATIONS GES	23
ANNEXE E —	PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	25
ANNEXE F —	RÉFÉRENCES INFORMATIVES	27